Vais-je être coupé si mon solde s'épuise pendant un jour férié??

Notre réponse

Oui.

Chez la plupart des gestionnaires de réseau de distribution, les compteurs à budget et les compteurs communicants en mode prépaiement sont équipés d'une fonction de «?non-coupure?» (ou « non-déconnexion»), active la nuit et le weekend. En revanche, elle n'est pas active les jours fériés. **Mieux vaut donc anticiper ces jours.**

Pour plus d'informations sur les lieux de rechargement du compteur à budget, voyez notre fiche «? Où puis-je recharger la carte de mon compteur à budget???»

Pour plus d'informations sur le rechargement du compteur communicant en mode prépaiement, voyez notre rubrique « Le rechargement du compteur communicant en mode prépaiement ».

Pour plus d'informations sur la fonction de non-coupure, voyez notre fiche «?Qu'est-ce que la fonction de non-coupure???»

Toutefois, si votre crédit s'épuise un jour férié, vous pouvez bien sûr utiliser votre crédit de secours. Pour plus d'informations sur le crédit de secours, consultez notre fiche « Qu'est-ce que le crédit de secours ? ».

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur à budget et du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d'Ores, disponibles dans l'onglet documents utiles.

Références légales

Documents type

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019 Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement gaz naturel – éditée par ORES –

février 2022

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement électricité – éditée par ORES –

février 2022

Date de mise à jour: Mercredi 01/06/22